

## **Suivi déversement d'eaux usées à Pointe-aux-Sables**

### **Un *Programme Notice* émis à l'encontre de l'entrepreneur pour assurer une dépollution complète du site**

Les officiers du ministère de l'Environnement étaient sur le site de déversement d'eaux usées provenant d'un conduit endommagé de la Wastewater Management Authority, depuis le 10 juin, à Pointe-aux-Sables, hier, dimanche 14, et ce lundi 15 juin.

Les opérations de pompage sont en cours, entreprises conjointement par l'entrepreneur GECC Ltd et la Wastewater Management Authority (WMA).

Le pompage est effectué en adoptant une méthode de partition par la création d'une barrière de sable, afin d'empêcher l'infiltration d'eau de mer et d'éviter ainsi une augmentation anormale du volume d'eau à pomper.

Les opérations de pompage se poursuivront jusqu'à l'élimination des effluents dans le canal Golden.

Les poissons morts sont collectés par l'entrepreneur.

Des déchets solides ont été constatés dans le canal Golden en amont du pont ainsi qu'à l'emplacement des opérations de pompage. La mairie de Port-Louis sera sollicitée pour procéder à l'enlèvement de ces débris afin de limiter toute stagnation d'eau.

Le Département des Pêches a procédé à des prélèvements d'échantillons d'eau de mer aux fins d'analyse.

### **Mesures en cours et à venir**

Les investigations de la Police de l'Environnement se poursuivent, mais déjà une première offense a été constatée. Un *fixed penalty* de Rs 25 000 a été dressé contre l'entrepreneur GECC Ltd, en vertu de

l'article 136(1) de l'Environment Act 2024, pour avoir causé le déversement d'eaux usées dans un cours d'eau.

Un *Programme Notice* est également émis à l'encontre de l'entrepreneur, en vertu de l'article 109(1) de l'Environment Act 2024. Ce dernier est donc tenu de soumettre à approbation, dans un délai de 2 jours, un programme détaillé de mesures assorti de délais précis et d'un calendrier de mise en œuvre, que la société entend mettre en place pour remédier à la pollution causée, y compris les mesures de dépollution des sites contaminés.

Une réunion technique se chargera d'examiner et de statuer sur les mesures à court, moyen et long termes ainsi que leurs implications respectives.

**Ministère de l'Environnement, de la Gestion des déchets solides et du Changement climatique**

**15 juin 2026**